

Acceptation de la Politique de confidentialité, du traitement des données à caractère personnel, de l'Engagement de conduite éthique et de la Politique de Compliance Pénale

Le présent document est une déclaration unilatérale par laquelle le signataire s'engage à respecter la Politique de confidentialité de BIG, reconnaît avoir été informé de la Politique relative au traitement des données personnelles de BIG et accepte de respecter le Code d'Éthique et la Politique de Compliance Pénale de BIG, comme condition essentielle pour effectuer des transactions commerciales avec les sociétés du groupe contrôlé par Borges International Group, S.L.U.

M. _____, avec carte d'identité _____, au nom de _____, (nom ou raison sociale), titulaire du numéro d'identification fiscale _____ (ci-après L'ENTREPRISE), en signant le présent document, reconnaît en avoir été informé et assume les obligations qui y sont contenues, en ce qui concerne BORGES INTERNATIONAL GROUP, SLU et toutes les sociétés qui font partie du groupe qu'elle contrôle (qui sont énumérées à l'Annexe I du présent document), ci-après identifiées comme BIG :

Confidentialité

L'ENTREPRISE s'engage à maintenir la plus grande confidentialité et le plus grand secret concernant les informations découlant de la relation contractuelle avec BIG et s'engage également à ne pas divulguer ces informations confidentielles et à ne pas les publier, soit directement, soit par l'intermédiaire de tiers ou de sociétés, ou les mettre à la disposition de tiers sans l'accord préalable de BIG.

Par informations confidentielles, on entend toutes les informations qui ne sont pas publiques et qui ne le deviennent pas en raison d'une violation de cet engagement.

Pour sa part, BIG assume le même engagement de confidentialité concernant les informations reçues de L'ENTREPRISE.

Traitement des données personnelles

Conformément aux dispositions de la réglementation sur la protection des données, les données personnelles de L'ENTREPRISE et de son personnel seront traitées par BIG pour la gestion administrative, comptable et fiscale de la relation contractuelle (y compris la conclusion du contrat, la gestion des paiements et l'exécution des obligations contractuelles). Le traitement effectué est nécessaire à l'exécution de la relation contractuelle et ne nécessite pas de

consentement. De même, les données fournies pourront être communiquées, en vue du strict respect des obligations légales, aux Administrations publiques, aux cours et tribunaux, à des entités financières, pour l'exécution de la relation contractuelle, et à des sociétés tierces appartenant au groupe des Parties pour la gestion administrative adéquate du contrat.

Par ailleurs, les données personnelles seront traitées par BIG et par les entreprises auxquelles elle pourra sous-traiter la totalité ou une partie des services, pour la réalisation exclusive de ces derniers, mais en aucun cas elles ne seront considérées comme responsables de ces données.

Les données seront traitées pendant la durée de la relation contractuelle et, après la fin de cette dernière, jusqu'à la prescription des actions en justice qui pourraient en résulter.

Les parties concernées pourront exercer les droits reconnus par la réglementation en vigueur (accès, rectification, opposition, suppression, portabilité des données et limitation du traitement), en prouvant leur identité, par écrit à l'adresse indiquée dans l'en-tête ou à l'adresse postale lopd@borges-big.com.

Leur demande sera traitée conformément aux dispositions de la législation sur la protection des données en vigueur au moment de la demande.

BIG reconnaît que la réglementation sur la protection des données personnelles établit une série d'obligations en matière de traitement des données personnelles, notamment l'interdiction d'effectuer des transferts de données personnelles sans l'autorisation correspondante du titulaire de ces dernières. À cette fin, BIG prend les engagements suivants :

- Utiliser les données personnelles auxquelles elle a accès dans le but unique et exclusif de respecter ses obligations contractuelles.
- Respecter et mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour garantir la confidentialité, le secret et l'intégrité des données personnelles auxquelles elle a accès, et appliquer à l'avenir toutes les mesures de sécurité requises par les lois et règlements visant à préserver le secret, la confidentialité et l'intégrité du traitement automatisé des données personnelles.
- Ne céder en aucun à des tierces personnes les données personnelles auxquelles elle a accès, y compris à des fins de conservation.

Les obligations établies pour BIG dans la présente clause doivent également être respectées par ses employés, et elle est donc responsable de tout manquement de ces derniers à cet égard.

La durée des obligations en matière de confidentialité établies dans le présent contrat est de 10 ans et restera en vigueur après la fin des relations entre les parties contractantes, quelle qu'en soit la raison.

Engagement éthique de conduite

L'ENTREPRISE déclare avoir accès aux documents de BIG suivants :

- Code d'Éthique

<https://www.borgesinternationalgroup.com/reglamentos-y-politicas/>

- Politique de Compliance Pénale

<https://www.borgesinternationalgroup.com/reglamentos-y-politicas/>

À cet égard, l'entreprise déclare avoir lu, compris et accepté tous ses termes et principes, et s'engage à adopter un comportement en accord avec ceux-ci. L'ENTREPRISE reconnaît que le Code d'Éthique, la Politique de Compliance Pénale (principes de conformité en matière pénale), la Politique relative au traitement des données personnelles décrivent les fondements selon lesquels BIG conduit ses activités avec toutes les parties concernées. Ainsi, une violation substantielle de ces derniers de la part de l'ENTREPRISE mettra automatiquement fin pour une juste cause à toute relation contractuelle entre l'ENTREPRISE et BIG, BIG se réservant le droit de réclamer à l'ENTREPRISE les dommages et intérêts qui pourraient résulter de sa violation.

L'ENTREPRISE souscrit et donne son consentement exprès à la conclusion de la présente Acceptation par l'utilisation d'une signature électronique, dont la valeur juridique est maximale, au même titre que si la signature avait été manuscrite.

En foi de quoi, l'ENTREPRISE signe la présente Acceptation au moyen du processus de signature numérique de Signaturit (<https://www.signaturit.com/es>), qui prête des services de confiance garantissant la sécurité juridique de toutes les transactions numériques, ou par d'autres moyens équivalents de signature électronique, avec date d'entrée en vigueur le ____ 20____.

L'ENTREPRISE

(Signature)

Annexe I

Entreprises qui font partie de Borges International Group, S.L., par ordre alphabétique :

Amêndoas - Herdade da Palheta II, Ltd.
Amêndoas - Herdade da Palheta, Ltd.
BAIN - Mas de Colom, S.L.U.
BAIN Andalucía, S.L.U.
BAIN Extremadura, S.L.U.
BMG Foods Shanghai Co. Ltd.
Borges Agricultural & Industrial Edible Oils, S.A.U.
Borges Agricultural & Industrial Nuts, S.A.
Borges Asia Pte. Ltd.
Borges Branded Foods, S.L.U.
Borges do Brasil Alimentos Ltda.
Borges India Private Ltd.
Borges National USA, Corp.
Borges Tramier, S.A.S.
Borges USA, Inc.
BSJ - Frutos Secos de Moura, S.A.
BSJ2 - Amêndoas de Moura, S.A.
Capricho Andaluz, S.L.
OOO, ITLV
Ortalli, S.R.L. s.u.